

N° 085/2020

OBJET : Urbanisme : Demande Acquisition foncière – Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition de la parcelles B 689

L'an deux mille vingt, le 21 du mois de septembre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2020.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Philippe JANIN**PROCURATIONS** : Christine DECORDIER à Catherine DINI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Vanessa BEAUJAUD à Romain BIANCHI.**ABSENT** : Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET / Jean-Marc OCCHIROSSI / Sandrine GUGLIELMINO / Bouabdallah LAFTAS / Gracienne DODAIN /**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,**Vu** l'accord de Monsieur CAMBRA Antoine demeurant 10 avenue Jean Moulin à Drap du bien immobilier sis Lieudit Carlin à DRAP, cadastré parcelle B 689 non bâtie pour une superficie de 114 m² au prix de trente mille euros (30 000 €) pour une cession à l'amiable,**Vu** l'avis de France Domaine du 10 octobre 2018.**Considérant** la nécessité d'assurer un développement organisé du centre-ville, notamment dans l'aménagement de places de stationnement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à :

- fixer en accord avec le vendeur et France Domaine le montant de l'acquisition totale s'élevant à trente mille euros (30 000 €),
- d'acquérir la parcelle B 689,
- de prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et actes afférents à l'acquisition au nom et pour le compte de la commune de Drap,
- d'affecter les crédits nécessaires à cette opération sur le budget communal,
- de mandater Maître DOGLIANI à la réalisation de cette acquisition.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

Absents : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 21

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 23/09/2020

Affichage en mairie le : 25/09/2020